

## La fée verte peut enfin dévoiler tous ses mystères

La publication au Journal Officiel du 18 mai, de la loi de simplification et d'amélioration de la qualité du droit, met un terme au long processus d'interdiction de l'absinthe en France.

La Fédération Française des Spiritueux (FFS) se félicite d'avoir contribué à mettre fin à l'injustice dont a été victime **l'absinthe**, pendant près d'un siècle. Forte de son succès, cette boisson spiritueuse était en effet accusée à tort de rendre fou ses consommateurs et le gouvernement l'avait interdite en 1915.

Dans les faits, si l'utilisation de la dénomination « Absinthe » était prohibée il était possible, depuis 1998, de vendre des « boissons spiritueuses à base de plante d'absinthe » à condition que la quantité de thuyone (molécule présente dans la plante d'absinthe) soit inférieure à un certain seuil toujours en vigueur.

Jean-Pierre Lacarrière, Président de la FFS a déclaré : « *nous nous félicitons de l'adoption de cette mesure de bon sens et d'avoir contribué ainsi à la valorisation d'un spiritueux longtemps et injustement décrié. L'absinthe se vend d'ores et déjà, mais sous un autre nom. A partir d'aujourd'hui on autorise enfin la commercialisation de l'absinthe dont la production est en totale conformité avec la réglementation* ».

S'il est difficile de connaître précisément le volume de commercialisation de cette boisson spiritueuse, on compte environ, en France, une quinzaine de producteurs d'absinthe fabriquant environ 700 000 l par an.

---

### A propos de la loi

Introduite par amendement du gouvernement dans la proposition de loi du député Jean-Luc Warsmann, l'abrogation de la loi du 16 mars 1915 interdisant la fabrication, la vente en gros et au détail ainsi que la circulation de l'absinthe.

Auparavant, en 1988 un décret signé par Michel Rocard avait permis de produire de nouveau de l'absinthe en France mais sous la dénomination « spiritueux aux plantes d'absinthe », à condition de respecter un certain taux de thuyone.

---

### A propos de la Fédération Française des Spiritueux

Créée en 1996, la Fédération Française des Spiritueux est un syndicat professionnel formé des producteurs et distributeurs français de boissons spiritueuses (des groupes, à vocation internationale et environ 90 % de PME). Ses 200 adhérents proposent plus de 700 marques.

### Contacts presse

**Marie Bénech** – Fédération Française des Spiritueux  
Tél. : 01 53 04 30 30  
E-mail : [marie.benech@spiritueux.fr](mailto:marie.benech@spiritueux.fr)